

Les soussignés propriétaires d'un Exemplaire de la 1^{re} Bible en 12
 volumes in fol^o édition de Paris, connue sous la dénomination de Poliglote
 de Le Jay, désirant la destiner au service du Public, s'adressent à Monsieur le
 Maire de cette Ville pour qu'il veuille bien la faire placer dans la
 Bibliothèque publique, et en même temps le prient de déclarer que trois parmi
 les huit Copropriétaires n'étant point dans le cas de renoncer à leurs
 portions, Monsieur le Maire voudra bien leur faire abonner le montant
 de leur quote, d'après l'estimation qu'il jugera à propos.

Ville de Paris le Vingt Octobre Dix huit Cent Treize.

Le Maire s'étant vu de même
 être l'offre faite par les soussignés
 ci contre, après avoir pris l'avis
 de M. le Bibliothécaire et sur l'utilité
 de l'ouvrage proposé, prie M^{rs} Auteurs
 d'en vouloir procéder à
 l'estimation de même.

Paris le 27. 8bre 1813.

Christophe Barbier

Henri Cauvin

Honoré Mabille

J. B. Duranton

par procuration des forces de
 Henry Cauvin & en qualité de
 greffier de feu Henry Ma & Duranton

Henry Cauvin

Etienne Sabat

Charles Honoré Rabreau

Victoire de Roberty née

Cauvin

M. Fourrier, dans son Dictionnaire de bibliographie
 en supposant la Poliglote de Le Jay en bon état
 en fixe le prix à 150 francs: l'exemplaire, dont
 il s'agit, a été considérablement endommagé
 par des piqués de vers, et conséquemment en
 égalé à l'état du dit ouvrage, se l'évalue à cent
 et vingt francs. Paris le 20 8bre 1813

Christin

Le soussigné déclare avoir reçu quinze
 francs pour sa quote portion vice
 le 6 8bre 1813 *Honoré Mabille*

Le sousigné déclare avoir retiré et
inséré au Catalogue de la Biblio
thèque de la Ville de Polignote con
sistant en douze tomes grand in
folio n° de 20. 584e 1813

Yveson Bibliothécaire

Je soussigné déclare avoir reçu
la somme de quinze francs pour le
d'un ouvrage intitulé polignote de
de la Jay de L'hoire de de deffant
Charolais Caenn. En foi de quoi
le 17 Janvier 1814

H. Caenn

Je soussigné en qualité de
procureur fondé des hoirs de feu
Henry Caenn reconnait et déclare
d'avoir reçu la somme de quinze
francs pour leur quote part de
l'ouvrage mentionné ci dessus
N° de Dist. huit Janvier 1814

Yveson Caenn

Horace Cougnet
pour mon Epouse Françoise
Caenn

[Faint, illegible handwritten text and a circular stamp on the right side of the page.]